

## PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 février à vingt heures, le Conseil municipal de SAINTE-FOY, légalement convoqué le 4 février 2021, s'est réuni, en raison des circonstances sanitaires, à la salle du Foyer rural en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Noël VERDON, Maire.

**Etaient présents** : Noël VERDON, Audrey FRANCHETEAU, Rémi BAROTIN, Virginie AMMI, Daniel COLAS, Laure GAZEAU, Marc GUYOT, Jordan MARTINEAU, Alain GUILLOU, Sophie PECH-HARDENNE, Sandrine CARPENTIER, Cyril JAULIN, Anne GAUTREAU, Amélie FARINEAU, Marc VILLEMMAIN, Séverine BULTEAU. Monsieur Alain BLANCHARD, 2<sup>ème</sup> vice-président de Les Sables d'Olonne Agglomération et président de la Société d'Economie Mixte (SEM) Les Sables d'Olonne Développement, et Monsieur Daniel DROUHIN, directeur, étaient présents en début de séance.

### **Personnes excusées représentées** :

Florianne GASCHET a donné pouvoir à Audrey FRANCHETEAU,  
Didier ALBERT a donné pouvoir à Cyril JAULIN,  
Philippe GRELLIER a donné pouvoir à Jordan MARTINEAU.

### **Absents non excusés** : /

Anne GAUTREAU a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu de la dernière séance appelle une remarque de leur part quant à sa rédaction. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **PRESENTATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LES SABLES D'OLONNE DEVELOPPEMENT**

Sur invitation de Monsieur le Maire,

Monsieur Alain BLANCHARD, 2<sup>ème</sup> vice-président de Les Sables d'Olonne Agglomération, présente la Société d'Economie Mixte (SEM) Les Sables d'Olonne Développement dont il est le président.

Il explique qu'il s'agit d'un outil collaboratif au service de l'agglomération et des entreprises, destiné à être le guichet unique pour tous les acteurs économiques du territoire, avec la création de l'Office du Commerce et de l'Artisanat (OCA).

Il met en avant l'intervention de la SEM dans la gestion et la commercialisation des lots de la zone de l'Épinette. Madame Virginie AMMI souhaite davantage de clarté pour les entrepreneurs qui attendent leur installation, qui peuvent avoir des frais d'architecte et qui doivent préparer leur dossier avec les banques. Monsieur Alain BLANCHARD propose d'organiser une réunion d'information avec les entrepreneurs présents et à venir sur la zone de l'Épinette pour faire le point sur la suspension de la commercialisation des lots et le calendrier à venir.

## **COVID-19**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les Foyers âgés de 75 ans et plus ont reçu un courrier indiquant les numéros de téléphone pour prendre rendez-vous pour la vaccination. Certains d'entre eux ont contacté la mairie pour être aidés, mais les lignes téléphoniques sont saturées et les prochains créneaux de rendez-vous sont prévus pour mars (si la livraison des vaccins se fait comme prévu).

A la MARPA, personne n'est vacciné. Monsieur Rémi BAROTIN précise que l'autorisation de l'ARS (Agence Régionale de Santé) est attendue.

Monsieur le Maire annonce que l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi sur la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Il présente les chiffres de l'ARS concernant l'épidémie en Pays de la Loire.

-----

## N° 2021-02-01 : PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Audrey FRANCHETEAU.

Madame Audrey FRANCHETEAU informe l'Assemblée que Monsieur le Maire et elle-même ont rencontré les directrices des deux écoles ainsi que la présidente de l'OGEC.

Les effectifs prévus pour la rentrée 2021-2022 sont les suivants :

- 102 élèves pour l'école privée (identique à l'année précédente), avec 14 élèves de CM2 qui quittent l'école pour entrer en 6<sup>ème</sup>,
- 131 ou 132 élèves pour l'école publique, avec 22 élèves de CM2 qui quittent l'école pour entrer en 6<sup>ème</sup>.

Au restaurant scolaire, sont servis en moyenne 197 repas par jour.

Madame Amélie FARINEAU informe l'Assemblée que les familles de l'école publique ont reçu un mail de Madame GUERIN, directrice de l'école publique, rappelant aux parents d'inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire 2021-2022. Monsieur le Maire explique que désormais les jauges se font sur des moyennes par classe. Lui-même et Madame Audrey FRANCHETEAU ont rencontré l'inspecteur académique qui a semblé rassurant à ce sujet.

-----

## N° 2021-02-02 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel COLAS.

Monsieur Daniel COLAS explique à l'Assemblée que l'acquisition d'un camion-benne pour le service technique est nécessaire.

En effet, le camion-benne actuellement utilisé pour le transport des matériaux (végétaux, graviers...) et matériel divers a été mis en service en 2004. Les agents techniques ont besoin d'un nouveau véhicule pour effectuer les travaux sur la commune.

Monsieur Daniel COLAS précise que la recherche portait initialement sur un camion d'occasion car la distance annuelle parcourue est de 7 000 km environ. Seulement, cette recherche n'a pas abouti. Le camion-benne doit notamment comporter des réhausses grillagées et un caisson fermé à clé pour la sécurité du matériel transporté. Cinq devis ont été reçus.

L'investissement est évalué à 29 240 € HT, soit 35 088,76 € TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour ce projet :

Les Sables d'O. Agglomération : Fonds de concours (50 %)	14 620,00 €
Autofinancement ou emprunt (50 %)	<u>14 620,00 €</u>
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>29 240,00 €</b>

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à demander un fonds de concours auprès de Les Sables d'Olonne Agglomération et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

-----

## N° 2021-02-03 : ANALYSE DES LOYERS DES LOCAUX COMMERCIAUX

Madame Virginie AMMI, gérante du bar-tabac-presse « Le Sportif », quitte la salle et ne prend pas part au vote. La voix de Madame Florianne GASCHET, gérante de la boulangerie, n'est pas non plus comptabilisée.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 30 octobre 2020, date du début du 2<sup>ème</sup> confinement lié à la crise sanitaire du COVID-19, les commerçants locaux qui ont une activité partielle ou totale de restauration font face à d'importantes difficultés. Sont concernés sur Sainte-Foy le restaurant du New Lodge, le restaurant La Grange Foyenne et le bar-tabac-presse Le Sportif, ces deux derniers étant liés à la commune de Sainte-Foy par un bail commercial.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Audrey FRANCHETEAU.

Madame Audrey FRANCHETEAU soumet au Conseil municipal la proposition de la Commission Finances :

- une exonération totale (100 %) des loyers du restaurant La Grange Foyenne pour les mois de novembre, décembre 2020, janvier et février 2021,
- une exonération partielle (75 %) des loyers du bar-tabac-presse Le Sportif pour les mois de novembre, décembre 2020, janvier et février 2021.

Monsieur le Maire ajoute que l'agglomération des Sables d'Olonne, la ville des Sables d'Olonne, l'île d'Olonne et d'autres communes alentours ont fait de même pour leurs commerces.

En réponse à la demande de Madame Séverine BULTEAU, Monsieur le Maire explique que La Grange Foyenne délivre quelques plats à emporter que les habitants commandent autant par nécessité que par solidarité, et que Le Sportif reste ouvert uniquement pour la vente de tabac et presse. Madame Audrey FRANCHETEAU ajoute qu'il s'agit d'accompagner ces commerçants, tant sur le plan financier que moral, à travers un plan de relance communal.

Madame Sophie PECH-HARDENNE ajoute que certains bailleurs privés exonèrent aussi leurs loueurs.

Monsieur le Maire précise que la commune ne peut en revanche pas intervenir pour les artisans. Ceux-ci peuvent se renseigner auprès des services de l'agglomération voire auprès de Madame Virginie AMMI, sachant que, contrairement aux commerçants susmentionnés, ils peuvent poursuivre leur activité malgré les circonstances sanitaires.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** l'exonération totale (100 %) des loyers du restaurant La Grange Foyenne pour les mois de novembre, décembre 2020, janvier et février 2021,

- **DECIDE** l'exonération partielle (75 %) des loyers du bar-tabac-presse Le Sportif pour les mois de novembre, décembre 2020, janvier et février 2021,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

-----

**N° 2021-02-04 : EXTENSION DU CENTRE DE SANTE : PLANIFICATION DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le calendrier des travaux prévoit une mise à disposition de l'extension du centre de santé au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. La dentiste souhaite s'installer dans les locaux en janvier 2022. Il faudrait donc gagner un mois sur le planning annoncé par l'architecte.

En réponse à Monsieur Marc VILLEMAIN, Monsieur le Maire annonce que la dentiste devra s'acquitter d'un loyer, comme l'ostéopathe actuellement. La dentiste prévoit de trouver un(e) associé(e). Le montant des loyers sera discuté en Conseil municipal, dans l'objectif d'atteindre un équilibre financier.

-----

**N° 2021-02-05 : TRANSFORMATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS EN BIBLIOTHEQUE : PLANIFICATION DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un appel d'offres va être lancé dans les prochains jours. L'objectif est que la nouvelle bibliothèque ouvre ses portes en septembre.

-----

**ACTIVITE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les points qui seront abordés en réunion du Conseil communautaire le 11 février 2021.

-----

**ACTIVITE DES COMMISSIONS**

Chaque vice-président de commission fait le point sur ses activités.

-----

**QUESTIONS DIVERSES**

Restauration scolaire :

Madame Audrey FRANCHETEAU a participé au comité de gestion du restaurant scolaire de Talmont. Ils préparent notamment la mise en application de la loi EGALIM (obligation de servir au moins 20% de produits biologiques à chaque repas à compter de 2022). Une réflexion est en cours en prévision de l'ouverture d'un collège en 2024. Le partenariat se passe très bien. Les familles semblent satisfaites.

Après intervention d'un professionnel, il n'y a pas lieu de changer le revêtement de sol du restaurant scolaire. En effet, la pénibilité de l'entretien de celui-ci provient de l'aspirateur qui n'est pas adapté. Un nouvel aspirateur va être acheté par la Commune pour remplacer celui actuel. L'ancien aspirateur sera transféré au centre de santé.

Deux échantillons de films anti-UV vont être installés en test sur le vitrage haut du restaurant scolaire.

Mairie :

L'accueil de la mairie a été modifié : l'accueil général se trouve désormais face à l'entrée. Une banque d'accueil a été achetée. Le bureau de l'urbanisme est situé à droite. Plus vaste, il permet de stocker les dossiers d'urbanisme qui sont très volumineux.

Les horaires d'ouverture ont été revus pour permettre aux agents de travailler plus sereinement, en tenant compte également de la nouvelle gestion de la cantine qui nécessite de faire un suivi régulier de la régie. La mairie sera donc désormais fermée un après-midi supplémentaire : le vendredi. Les horaires sont donc les suivants : tous les matins du lundi au samedi de 8h30 à 12h00, mardi et jeudi après-midi de 14h à 17h30.

La fibre devrait être installée en mairie dans les prochaines semaines. Le parc informatique du service administratif est en cours de renouvellement. La mise en service et la maintenance sont assurées par le service informatique de l'agglomération.

Développement durable :

La commune pourrait se porter candidate auprès de TRIVALIS pour travailler sur les déchets, tendre vers l'objectif « zéro déchet ». Un engagement devra être pris par le Conseil municipal, voire l'agglomération. Il pourrait être proposé une action positive et récompensatrice plutôt que répressive.

Le spectacle de magie prévu le 17 février 2021 est annulé en raison des circonstances sanitaires actuelles.

La commune s'est inscrite au label « Ville sportive ». 75 communes ont été retenues en Pays de la Loire, dont une dizaine en Vendée.

Le site internet est en cours de modification.

Une demande est transmise de la part des joggeurs : un balisage (tous les 100 mètres) autour du plan d'eau. Cette demande sera étudiée.

Ecole :

Une étude va être lancée en concertation avec l'association de parents d'élèves de l'école publique et l'équipe pédagogique pour mettre en place des jeux de cour sous forme de peinture au sol (marelle, escargot...).

Elections :

Les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021 (décret à venir).

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Réunion du 10 février 2021 :

N° 2021-02-01 : Préparation de la rentrée scolaire

N° 2021-02-02 : Demande de fonds de concours pour l'acquisition d'un camion pour le service technique

N° 2021-02-03 : Analyse des loyers des locaux commerciaux

N° 2021-02-04 : Extension du centre de santé : planification des travaux

N° 2021-02-05 : Transformation de la maison des associations en bibliothèque : planification des travaux

Noël VERDON	Audrey FRANCHETEAU	Rémi BAROTIN
Virginie AMMI	Daniel COLAS	Laure GAZEAU
Marc GUYOT	Jordan MARTINEAU	Alain GUILLOU
Philippe GRELLIER pouvoir donné à Jordan MARTINEAU	Didier ALBERT pouvoir donné à Cyril JAULIN	Sophie PECH-HARDENNE
Sandrine CARPENTIER	Cyril JAULIN	Anne GAUTREAU
Amélie FARINEAU	Florianne GASCHET pouvoir donné à Audrey FRANCHETEAU	Marc VILLEMMAIN
Séverine BULTEAU		